

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE
DE MISE A DISPOSITION D'ENSEIGNANTS**

Pour l'année 2014

ENTRE :

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE
Hôtel de Ville – Rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

Pour le Conservatoire Municipal musique, danse et théâtre « Romain Didier » de Villeneuve-sur-Yonne

représentée par **Cyril BOULLEAUX**
agissant en qualité de **Maire**

d'une part,

ET :

L'association YONNE ARTS VIVANTS
8, avenue du 4^{ème} RI
89000 AUXERRE

représentée par **Gilles HUSER**
agissant en qualité de **Président**

d'autre part,

Préambule

Une convention de mise à disposition de personnel en charge des enseignements artistiques a été signée pour l'année civile 2014.

Il convient cependant de prendre en compte les conséquences de la rentrée scolaire de septembre 2014, ainsi que les éventuelles modifications ayant eu lieu durant l'année, tant en nombre d'heures qu'en coût effectif.

Ainsi la convention initiale pour l'année 2014 était de 142 325 euros.

Or, le calcul définitif des coûts salariaux ainsi que l'augmentation de l'activité de l'école depuis septembre 2014 entraînent une augmentation du montant total dû.

Le présent avenant a donc pour but de prendre acte de l'incidence financière et de définir les modalités de paiement sur ces nouvelles bases.

CALCUL DU MONTANT DE LA CONVENTION 2014

Convention initiale de mise à disposition de personnels pour 94,25 H d'enseignement hebdomadaires	140 310 €
Budget complémentaire	2 000 €
Adhésion	15 €
Convention initiale 2014	142 325 €
Coûts salariaux réels au 31/08/2014	92 440 €
Coûts salariaux pour la période de sept. à déc. 2014 pour 102,75 H d'enseignement hebdomadaires	52 065 €
Budget complémentaire	2 000 €
Adhésion	15 €
Montant réel de la convention 2014	146 520 €

ÉCHÉANCIER 2014

1	15 janvier 2014	43 515 €	réglé
2	15 avril 2014	43 500 €	réglé
3	15 juillet 2014	43 500 €	réglé
4	15 novembre 2014	11 810 €	en cours de règlement
5	15 décembre 2014	4 195 €	à régler

* Une échéance supplémentaire de 4 195 € est donc ajoutée, cette modification ayant été prévue à la signature du document initial.

Fait à Auxerre en deux exemplaires, le 23 Octobre 2014

YONNE ARTS VIVANTS,

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE,